

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LJS agit pour protéger les locataires

Face à la multiplication inquiétante des congés pour rénovation, le mouvement Libertés & Justice sociale (LJS) monte au front pour défendre les locataires les plus vulnérables. Le renvoi unanime en commission du logement de la motion déposée par le député Jean-Louis Fazio constitue une première victoire politique : il ouvre enfin la voie à un débat de fond sur l'éviction systématique des seniors au profit d'une logique purement spéculative.

S'appuyant sur l'article 38 de la Constitution genevoise, la motion demande au Conseil d'Etat d'élaborer une base légale obligeant les propriétaires à reloger les locataires de plus de 65 ans, à des conditions financières équivalentes et dans un environnement d'habitation comparable, lorsque leur bail est résilié pour cause de travaux ou de démolition.

Contrairement aux discours alarmistes de certains milieux immobiliers, cette proposition ne vise nullement à entraver les rénovations nécessaires du parc immobilier, mais à empêcher qu'elles ne servent de prétexte à l'éviction d'ânés dont les revenus ne permettent plus de faire face aux loyers du marché. Les mécanismes actuels de contestation des congés se révèlent en pratique totalement dépourvus d'effet dissuasif face au pouvoir économique des propriétaires.

Dans un canton où plus de 80% de la population est locataire, confrontée à une hausse continue des loyers, et où le taux de vacance avoisine les 0,34%, le logement ne peut être réduit à une marchandise spéculative. Il constitue un droit fondamental, indissociable de la dignité humaine.

Genève, le 23.01.2026

Pour plus d'informations :

Marc Saudan, chef de groupe LJS, portable : 079 702 24 24